

COMMUNE DE CARS

FEUILLET DES DÉLIBÉRATIONS

Jeudi 09 novembre 2023 à 19h00

**A la salle du conseil de la mairie de CARS
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

PRESENTS (9) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Dominique FARGES, Laure BOUCAUD, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN

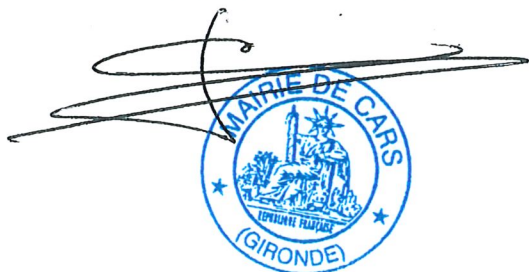
ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes Caroline LE THOËR, Virginie FREDAGUE et Beatrice RUIZ, Mrs Jérôme DURAND, André GIRAUD et Nicolas CARREAU

POUVOIRS (0) :

N° d'ordre de la délibération	Objet	Résultat des votes
09112023-01	AVENANT N°01-04 au LOT N°01 démolitions & gros œuvre pour la création d'une MAM	Approuvé à l'unanimité (9 pour)
09112023-02	AVENANT N°03-01 au LOT N°03 menuiseries extérieures pour la création d'une MAM	Approuvé à l'unanimité (9 pour)
09112023-03	Bail de location du bâtiment de l'ancienne poste pour une MAM	Approuvé à l'unanimité (9 pour)
09112023-04	Travaux supplémentaires pour le drainage des eaux pluviales au BOSQ	Approuvé à l'unanimité (9 pour)
09112023-05	Ouverture des dimanches en 2024	Approuvé à l'unanimité (9 pour)

Le Maire
Xavier ZORRILLA

Le secrétaire
Mathieu DELOMIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation :	02/11/23
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	9
Vote :	Pour : 9
	Contre : 0
	Abstention : 0

PRESENTS (9) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Dominique FARGES, Laure BOUCAUD, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes Caroline LE THOËR, Virginie FREDAIGUE et Beatrice RUIZ, Mrs Jérôme DURAND, André GIRAUD et Nicolas CARREAU

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°09112023-02

OBJET : AVENANT N°03-01 au LOT N°03 menuiseries extérieures pour la création d'une MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant en plus-value a été apporté au lot N°03 concernant les travaux de menuiseries extérieures. Il est porté par le formulaire EXE10 des Marchés Publics.

AVENANT N°01 LOT N°03 menuiseries extérieures

Ajout de la prestation « *Laquage des menuiseries extérieures en usine (moins-value au lot peinture) et remplacement du garde-corps et création d'un portillon pour l'accès au sous-sol* »

	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant
Montant HT en €	31 443,41	4 068,10	35 511,51
Montant TTC en €	37 732,09	4 881,72	42 613,81

Le nouveau montant du lot 03 du marché suite à l'avenant N°01 est donc de 35 511,51 € HT soit 42 613,81 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de l'avenant N°03-01 de 4 068,10 € HT, du marché de travaux de création de la MAM et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

La ou le secrétaire

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 02/11/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Vote : Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (9) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Dominique FARGES, Laure BOUCAUD, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes Caroline LE THOËR, Virginie FREDAGUE et Beatrice RUIZ, Mrs Jérôme DURAND, André GIRAUD et Nicolas CARREAU

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°09112023-03

OBJET : Bail de location du bâtiment de l'ancienne poste pour une MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste sont achevés.

Les 3 jeunes femmes qui ont créé l'association *O Voyage Féérique* qui sera locatrice du bâtiment pour animer MAM, doivent participer à un entretien individuel d'agrément puis un entretien collectif fin novembre début décembre.

Ensuite le service PMI (Protection Maternelle et Infantile), service du Département, doit faire la visite du bâtiment afin de s'assurer de la bonne qualité d'accueil des enfants.

Nous établirons le bail de location de la MAM au nom de l'association.

Outre les articles concernant la destination, l'usage, l'entretien, et les aménagements, le bail stipulera un loyer mensuel de 1100 €, il précisera que les charges d'installation et d'abonnement de consommation d'eau et d'électricité ainsi que les autres services

afférents à cette location seront à la charge de l'association. De même l'entretien de la Pompe à Chaleur par l'installateur Ets GUILLET sera à la charge de l'association. Une caution d'un mois de loyer sera demandée à la signature du bail.

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le contenu du bail pour la location du bâtiment de l'ancienne poste et autorise Monsieur le Maire à signer ce bail.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 02/11/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Vote : Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (9) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Dominique FARGES, Laure BOUCAUD, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes Caroline LE THOËR, Virginie FREDAGUE et Beatrice RUIZ, Mrs Jérôme DURAND, André GIRAUD et Nicolas CARREAU

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°09112023-04

OBJET : travaux supplémentaires pour le drainage des eaux pluviales au BOSQ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'amélioration du réseau de drainage des eaux pluviales au lieu-dit Le BOSQ ont nécessité un complément d'aménagements pour sécuriser le chemin communal. Effectivement la profondeur des travaux de fouille des fossés a dû être augmentée et donc la longueur de busage augmentée aussi de 33 mètres. Au droit des habitations quelques modifications : traversée de route, pose de regards supplémentaires, ont aussi été nécessaires pour le bon fonctionnement de l'installation.

Ces travaux supplémentaires ont été estimés à 3 336,20 € HT soit 4 003,44 € TTC


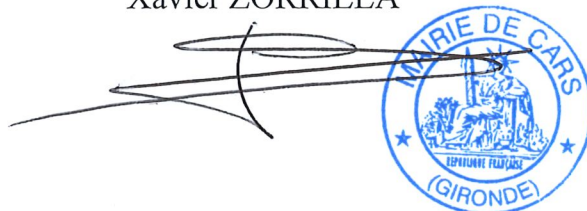
Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le surcout lié à ces travaux supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Xavier ZORRILLA



Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le



ID : 033-213301005-20231109-0911202304-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 02/11/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Vote : Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (9) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Dominique FARGES, Laure BOUCAUD, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes Caroline LE THOËR, Virginie FREDAIGUE et Beatrice RUIZ, Mrs Jérôme DURAND, André GIRAUD et Nicolas CARREAU

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°09112023-05

OBJET : ouverture des dimanches en 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite «Loi Macron »,

M. Le maire informe le Conseil Municipal que selon l'Article L 3132-26 du Code du Travail, l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 12 dimanches est donnée par le maire après avis du Conseil Municipal. Le Maire n'a pas d'obligation et peut autoriser un nombre inférieur à 12 dimanches. Lorsque le nombre de « dimanche du Maire » excède 5, l'avis conforme de l'intercommunalité est requis.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Les commerces de détail alimentaire peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) jusqu'à 13h00. Désormais, ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Pour l'année 2024, les commerces de CARS ont fait des demandes écrites pour 10 dimanches et en application de la loi, M. le Maire a saisi le Président de la CCB pour que le Conseil Communautaire donne son avis sur ces demandes.

La Chambre des Commerces et de l'Industrie Bordeaux Gironde à l'issue d'une concertation devrait proposer d'harmoniser les dates d'ouverture des dimanches sur le territoire Girondin sur plusieurs dates.

Conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 du Code du travail, M. le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal la liste des dimanches concernés par une demande d'ouverture les : 11/02, 26/05, 16/06, 17/11, 24/11, 01/12, 08/12, 15/12, 22/12 et 29/12.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur le choix des 10 dimanches de 2024 suivants : 11/02, 26/05, 16/06, 17/11, 24/11, 01/12, 08/12, 15/12, 22/12 et 29/12, et autorise l'ouverture dominicale exceptionnelle sur ces dates
- Charge Monsieur le maire de solliciter l'avis conforme du Conseil Communautaire de BLAYE, dont la commune est membre
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent avis.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 02/11/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Vote : Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (9) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Dominique FARGES, Laure BOUCAUD, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes Caroline LE THOËR, Virginie FREDAGUE et Beatrice RUIZ, Mrs Jérôme DURAND, André GIRAUD et Nicolas CARREAU

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°09112023-01

OBJET : AVENANT N°01-04 au LOT N°01 démolitions & gros œuvre pour la création d'une MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant en plus-value a été apporté au lot N°01 concernant les travaux de démolitions et gros œuvre. Il est porté par le formulaire EXE10 des Marchés Publics.

AVENANT N°04 LOT N°01 démolitions & gros œuvre

Ajout de la prestation « *Rehausse du mur terrasse en remplacement d'un garde-corps métallique* »

	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant
Montant HT en €	21 912,33	2 399,05	24 311,38
Montant TTC en €	26 294,80	2 878,86	29 173,66

Le nouveau montant du lot 01 du marché suite à l'avenant N°04 est donc de 24 311,38 € HT soit 29 173,66 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de l'avenant N°04 de 2 399,05 € HT, du marché de travaux de création de la MAM et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

La ou le secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA

